

## COMMUNE DE SORNAC

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN SESSION ORDINAIRE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 AVRIL 2026

---

L'an deux mille vingt-six, le lundi 27 avril 2026 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Sornac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
Date de convocation du Conseil Municipal : samedi 17 avril 2026

Présents : Patrick VEAU, Alexandra COIFFARD, Éric GUICHARD, Julian MALGAT, Dominique BESSETTE, , Justine REIGE, Laurent MALLEPEYRE, Laurence TRARIEUX, Sébastien MAURIANGE, Elodie EHRHART, Éric SAQUET, Frédéric WORINGER, Joëlle DEZALY.

Excusés : Christel CONTINSOUX (Pouvoir à Dominique Bessette), Alain VIDAL (Pouvoir à Laurence Trarieux)

Secrétaire de séance : Elodie Ehrhart

---

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

1. Réunion du conseil municipal du 13 avril 2026  
    Approbation du procès-verbal
2. Désignation d'un correspondant défense
3. Désignation d'un correspondant sécurité routière
4. Désignation d'un conseiller municipal au Conseil d'école
5. Compte Financier Unique
  - Budget Principal soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57
  - Budget Terrains à bâtir aux Bouyges
  - Budgets : Eau-assainissement, soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4
  - Budget Station-service
6. Affectation de résultat
  - Budget Principal, M57
  - Budget Eau-assainissement M4,
  - Budget Station-service
7. Budget 2026
  - a) Taux d'imposition des taxes directes locales  
    Vote des 3 taxes (foncière bâtie, foncière non bâtie et d'habitation)
  - b) Budgets Primitifs 2026  
    Vote du Budget Principal et des trois budgets annexes.
  - c) Subvention aux associations  
    Attribution
8. Informations et Questions Diverses

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026**

**OUVERTURE DE LA SEANCE**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00 en précisant qu'elle est enregistrée.

Le secrétaire de séance est Mme Elodie Ehrhart

Monsieur le Maire fait un point sur les présents, les absents, les excusés, les pouvoirs.

**1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 13 AVRIL 2026**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des questions concernant le compte-rendu du dernier conseil municipal.

Les modifications demandées ont été acceptées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le procès-verbal du conseil municipal du 13/04/2026

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	13	2	15	15	15	0	0

**2. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE**

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite du renouvellement des conseils municipaux, il est nécessaire de désigner un correspondant défense, interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région. Créée en 2001, par le ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Il est désigné parmi les membres du conseil municipal. Ce dernier est destinataire d'une information régulière, est susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne et de s'occuper du recensement. Il est également le référent de la commune pour les questions de sécurité et défense civile.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner :

Mr Laurent Mallepeyre

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	13	2	15	15	15	0	0

### **3. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE**

Monsieur le Maire expose que les collectivités sont invitées à désigner un élu correspondant sécurité routière. Ces derniers veillent à la diffusion des informations à ce sujet, à ce que les aménagements prévus au sein de la commune prennent en compte des critères « sécurité routière ». Leurs missions consistent également à impulser des actions de sensibilisation lors de manifestations se déroulant sur la commune. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés sur ces questions des administrés et des acteurs de la sécurité routière (*coordination sécurité routière, correspondants dans les agences de la Direction départementale des territoires, associations, forces de l'ordre, etc.*)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner :  
Mme Elodie Ehrhart

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	13	2	15	15	15	0	0

### **4. DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU CONSEIL D'ECOLE**

Monsieur le Maire rappelle que les représentants de la commune au Conseil d'école sont : le Maire, de droit ou son représentant désigné par lui par arrêté et un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal conformément au Code de l'Education.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

Mme Joëlle Dezaly pour représenter la commune au sein du Conseil d'école en plus du Maire ou son représentant.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	13	2	15	15	15	0	0

### **5. COMPTE FINANCIER UNIQUE**

Monsieur le Maire rappelle que le CFU a été présenté au conseil municipal du 02 mars 2026, mais n'a pas été soumis au vote compte tenu d'un souci informatique national.

Monsieur le Maire présente le compte financier Unique en indiquant les résultats des différents chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement de chaque budget et la note synthétique en mentionnant les variations importantes par rapport à l'année 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales :

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de Sornac ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur le maire sort de la salle du conseil et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Approuve le compte financier unique 2025 du Budget Principal

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	12	2	14	14	14	0	0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Approuve le compte financier unique 2025 du Budget Eau /Assainissement

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	12	2	14	14	14	0	0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Approuve le compte financier unique 2025 du budget lotissement

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	12	2	14	14	14	0	0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Approuve le compte financier unique 2025 du budget Station-Service

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	12	2	14	14	14	0	0

Monsieur le maire revient dans la salle du conseil.

## 6. AFFECTATION DE RESULTAT

Monsieur le maire présente les affectations de résultat pour le Budget principal et les budgets annexes.

### BUDGET PRINCIPAL

Affectation du résultat 2025	146 360,03 €
Au Budget primitif 2026	510 068,04 €

### BUDGET EAU /ASSAINISEMENT

Affectation du résultat 2025	0,00 €
Au Budget primitif 2026	328 941,39 €

### BUDGET STATION-SERVICE

Affectation du résultat 2025	0,00 €
Au Budget primitif 2026	19 187,46 €

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme présenté pour :

Le budget principal :

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	13	2	15	15	15	0	0

Le budget de l'Eau/Assainissement :

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	13	2	15	15	15	0	0

La Station-Service :

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	13	2	15	15	15	0	0

## **7. BUDGET PRIMITIF**

### **a) Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026**

(Etat 1259 annexé)

Monsieur Patrick Veau présente ensuite les documents afférents aux taux d'imposition concernant la taxe foncière du bâti et non bâti et la taxe d'habitation pour 2026.

Monsieur le Maire propose de ne pas toucher les taux, mais informe les élus qu'exceptionnellement cette année l'Etat propose de pouvoir augmenter le taux de la taxe d'habitation sans impact sur les autres taxes.

Le Maire passe au vote pour le maintien des taux comme suit :

	<b>2026</b>
<b><i>TAXE FONCIÈRE (BÂTI)</i></b>	<b>37,80</b>
<b><i>TAXE FONCIÈRE (NON BÂTI)</i></b>	<b>98,39</b>
<b><i>TAXE D'HABITATION</i></b>	<b>6,92</b>

Le conseil municipal approuve la proposition comme indiqué ci-dessus.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	13	2	15	15	15	0	0

### **b) Budget primitif 2026**

#### **- Budget Principal**

En l'absence de l'adjointe aux Finances, Madame Trarieux Laurence reprend les différents documents qui ont été transmis à l'ensemble du conseil.

Monsieur Woringer s'interroge quant à la nécessité d'augmenter le chapitre 012 (Charges du personnel) entre ce qui a été réellement dépensé en 2025 et budgété cette année 2026.

Un Budget prévisionnel est comme son nom l'indique prévisionnel. Cette augmentation prend en compte la hausse des cotisations sociales et des caisses de retraites. Elle n'est pas plus importante que les années précédentes (en dehors des régularisations de charges) et prévoit l'éventualité de signer des contrats pour remplacements et/ou accroissement d'activité.

Madame Trarieux explique l'approvisionnement exceptionnel de l'article 65888 du chapitre 65 intitulé « Charges de gestion courantes » à la suite d'une procédure de péril imminent initiée par la commune.

Madame Trarieux reprend la lecture du budget en recettes de fonctionnement. Madame Joëlle Dezaly demande quand le démontage des pylônes doit avoir lieu. La commune n'a pas d'information précise à communiquer à ce jour.

Madame Trarieux reprend les projets budgétés en investissement : la voirie, l'étude pour un projet de halle de marché et le projet de la pose des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment communal du Champ de la croix dont les détails sont précisés par Monsieur le Maire.

Ce dernier rappelle le coût important des équipements (bancs...) pour une collectivité et aborde les réfections des toitures dont la réfection complète de la toiture de la salle polyvalente et de l'ancienne pharmacie qui est envisagée dans les mois et /ou années à venir.

Les restes à réaliser sont cités. Monsieur Woringer souhaite que la présentation détaillée du budget de la section de fonctionnement soit similaire à la section d'investissement.

Vu le projet de budget primitif du budget principal,

Après en avoir délibéré,

- Approuve le budget primitif 2026 du budget principal arrêté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

BUDGET	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 490 746,04 €	1 490 746,04 €
Investissement	506 104,03 €	506 104,03 €

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	13	2	15	15	15	0	0

- **Budget terrains à bâtir**

Pas de changement par rapport au budget primitif présenté en 2025.

Vu le projet de budget primitif du budget terrains à bâtir

Après en avoir délibéré,

- Approuve le budget primitif 2026 du budget terrain à bâtir arrêté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

BUDGET	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	334 943,07 €	334 943,07 €
Investissement	334 942,36 €	334 942,36 €

- **Budget Eau/Assainissement**

Vu le projet de budget primitif du budget eau-assainissement,

Après en avoir délibéré,

- Approuve le budget primitif 2026 du budget eau assainissement arrêté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

BUDGET	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	525 601,39 €	525 601,39 €
Investissement	284 380,00 €	284 380,00 €

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

- **Budget Station-service**

Vu le projet de budget primitif du budget Station-Service,

Après en avoir délibéré,

- Approuve le budget primitif 2026 du budget Station-Service arrêté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

BUDGET	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	964 672 ,46 €	964 672,46 €
Investissement	76 551,03 €	76 551,03 €

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

**8. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire rappelle que les associations peuvent obtenir des subventions de la commune à condition d'en faire la demande.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention aux associations nommées ci-dessous. Les montants proposés pour chaque association sont inscrits sur la page suivante.

Deux élus : Joëlle Dezaly, Patrick Veau n'ont pas pris part au vote alternativement en raison de leur appartenance au bureau des associations subventionnées dans lesquels ils sont membres du bureau.

Seules les associations qui en ont fait la demande par courrier ( CERFA) pourront recevoir une subvention de la commune.

Madame Dezaly informe que l'assistante sociale orienterait désormais les personnes en difficulté vers l'épicerie sociale de Meymac et plus à Solidarité Millevaches . Ces éléments doivent être réabordés lors de la commission « Sanitaire et Sociale/CCAS ».

Mme Dominique Bessette s'interroge sur le montant proposé cette année pour l'amicale des lieutenants de l'ouvrier de la Corrèze. Il est convenu que le versement éventuel d'une subvention sera réabordé lors d'un prochain conseil municipal après le dépôt d'un dossier de demande auprès de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les montants des subventions accordés aux associations tels que définis dans le tableau ci-dessous,
- Approuve la possibilité de repasser une délibération pour actualiser ce tableau au cours de l'exercice 2026.
- Autorise le Maire à mandater ces dépenses qui sont prévues au Budget Principal 2026.

Nom	Montant proposé au BP 2026
<b>CROIX ROUGE FRANÇAISE USSEL</b>	<i>150,00 €</i>
<b>RESTO DU COEUR</b>	<i>150,00 €</i>
<b>ASSOCIATION LOISIRS ET SPORT</b>	<i>100,00 €</i>
<b>COMITE DES FETES DE SORNAC</b>	<i>2 000,00 €</i>
<b>CHAT L'HEUREUX</b>	<i>1000,00 €</i>
<b>COMITE ANCIENS COMBATTANTS FNACA</b>	<i>150,00 €</i>
<b>ANACR</b>	<i>150,00 €</i>
<b>FOYER RURAL</b>	<i>3500,00 €</i>
<b>SOCIETE DE CHASSE</b>	<i>600,00 €</i>
<b>COMICE AGRICOLE</b>	<i>760,00 €</i>
<b>US SORNAC</b>	<i>2400 ,00 €</i>
<b>TOTAL SORNAC</b>	<b><i>10 960,00 €</i></b>

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	13	2	15	15	15	0	0

## **9. INFORMATIONS DIVERSES**

- Les élections sénatoriales
- Prochain Conseil Municipal le 05 juin 2026
- La campagne de trappage a débuté avec l'association les Chat'l'heureux.et 30 millions d'amis.